

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 5 AOUT

Élections Législatives

DIMANCHE 20 AOUT 1893

CANDIDAT CONSERVATEUR

Eugène BERGER
Député sortant

UN RADICAL AUX ABOIS

Le Clémenceau, après avoir insulté M. Judet, s'est dispensé de toute réparation par les armes en s'appuyant sur l'approbation de MM. Maujan et Pichon.

Après cet incident, M. Clémenceau leur écrivit :

« Mes chers amis,

Je vous remercie. J'ai constaté hier à la Chambre que votre décision rencontrait une approbation unanime. »

Au sujet de cette assertion, M. Cluseret, député du Var comme M. Clémenceau, vient d'adresser à M. Judet la lettre suivante :

« Mon cher monsieur Judet,

La veille de mon départ de Paris, je rencontrai à la Chambre quelques retardataires comme moi. Ils étaient fort indignés d'une assertion faite par M. Clémenceau au nom de la Chambre.

Il s'agissait, je crois, d'un duel. Comme ces bêtises n'ont aucun intérêt pour moi, ma pensée ne s'y était pas arrêtée. Maintenant qu'on l'a saisie, je ne peux laisser passer sans protester, car je fais partie de la Chambre, et mes amis, un peu plus nombreux que ceux de M. Clémenceau, sont, j'en suis certain, de mon avis.

La Chambre a vomie Clémenceau par la bouche de mon respectable ami M. de Mahy, le jour où Rochefort nous a appris d'où venait l'argent.

Tout le monde se rappelle cette séance où, sans exception, en masse, la Chambre se leva pour flétrir le commandité de Cornélius Herz.

Depuis longtemps nous nous posons cette question : Comment un homme sans le sou peut-il dépenser de 3 à 400,000 francs par an ?

Comment peut-il entretenir un journal quotidien sans lecteurs ?

Ça coûte à Paris, cet objet de luxe.

Au mois de janvier le bruit courait que c'était l'Angleterre qui payait. On fixait même la somme, 400,000 fr.

Ces bruits étaient basés sur les voyages fréquents de Clémenceau à Londres. On disait même qu'il allait au rapport chez lord Rosebery. Le principal argument était dans la politique de Clémenceau tout entière anglaise et autrichienne.

Mais des preuves ?

On n'en avait pas. On disait bien qu'elles existaient à l'ambassade russe. Tout cela n'était pas suffisant.

C'est alors qu'est intervenu Rochefort.

L'argent vient de Cornélius Herz, il m'a

« affirmé avoir fourni 3 millions et demi à « Clémenceau », et à l'appui de son dire il produit trois témoins oculaires.

« La Cour d'assises n'en réclame pas toujours autant pour envoyer une tête rouler dans le son.

« Cornélius, tout le monde sait à quoi s'en tenir sur son compte. Un tripoteur juif agent de l'étranger.

« Qu'ont à faire les petits papiers Millevoye en tout ceci ? Vrais ou faux, en quoi cela change-t-il la situation ?

« En ce qui concerne le duel, chacun sait que depuis le duel Vermorel avec un officier de la garde, c'est-à-dire depuis une trentaine d'années, je suis l'adversaire irréductible de cette pratique idiote et lâche entre toutes puisqu'elle se complique de l'hypocrisie.

« On vent bien se battre, mais ne pas se faire de mal.

« Qu'un brave homme, mettant sa conscience au-dessus du qu'en dira-t-on, refuse la piqure réglementaire à l'avant-bras droit, je le salue sans hésiter du nom de brave. Mais quand je vois un Tartarin parlementaire dominer pendant quinze ans ses pusillanimes collègues par l'inclinaison de son chapeau sur l'oreille ; quand je le vois se vanter de couper une balle sur une lame de couteau et sur trois n'en pouvoir mettre une dans la peau de Déroulède ; quand je vois ce bretteur professionnel se faire enfler par un avoué de province ; quand je vois ce capitaine Fracasse saigner du nez devant Millevoye, puis devant Judet, j'ai bien le droit, moi vieux soldat, de lui dire : Tartarin, vous saignez du nez, sortez des rangs !

« Cordialement,

G. CLUSERET,

« Député du Var. »

« P.-S. — J'aurais protesté plus tôt, mais depuis que j'ai quitté Paris, je n'ai fait que monter et descendre de chemin de fer.

« Il est probable que M. Clémenceau a pris pour la Chambre les douze signataires du manifeste radicaliste. Un treizième on ne le trouverait pas, et je suis aussi surpris que peiné de voir là les noms d'hommes comme Leydet et Desmons. »

LA TRIPLICE

REFROIDISSEMENT DES RELATIONS AUSTRO-ALLEMANDES. — LA FLOTTE RUSSE DANS LA MÉDITERRANÉE. — PROPOSITION D'UNE NOTE COMMUNICATOIRE A LA RUSSIE, REPOUSSÉE PAR L'AUTRICHE.

Les relations entre Berlin et Vienne se sont tendues depuis quelques jours.

Dans la dernière de ses entrevues avec le ministre des affaires étrangères d'Autriche, l'ambassadeur de Guillaume II l'a informé que l'empereur, pour raisons de santé, retirait sa promesse d'assister aux manœuvres autrichiennes.

L'Allemagne reproche à l'Autriche d'être la cause de sa rupture commerciale avec la Russie ; elle prétend que l'Autriche, faisant partie de la Triple-Alliance, n'aurait pas dû répondre aux avances de la Russie et signer un traité de commerce qui est au détriment de l'Allemagne ;

que si l'Autriche avait fermé ses portes à la Russie, cette dernière aurait été obligée de faire à l'Allemagne les mêmes concessions, et que la guerre actuelle de tarifs entre les deux nations, qui aura sur leur relations une influence désastreuse, n'aurait pas éclaté si l'Autriche n'avait pas donné le premier coup de canif dans le contrat.

Ce qui exaspère l'Allemagne, comme l'Angleterre, c'est l'ukase du Czar établissant dans la Méditerranée une flotte de premier ordre.

L'Allemagne aurait désiré que l'Autriche, dont les intérêts sont plus considérables que les siens, prit l'initiative, aussi bien auprès de l'Angleterre que de l'Italie, d'une demande d'explications au Czar, fondée sur ce que, les intérêts de la Russie dans la Méditerranée étant secondaires, les puissances trouvaient naturel le maintien dans ces eaux d'un ou deux navires, mais non d'une escadre.

A ce sujet, le ministre autrichien déclara qu'une telle exigence était contraire au principe de la liberté des mers, et que jamais l'empereur d'Autriche ne consentirait à prendre l'initiative d'une démarche aussi hasardée, ni à s'y associer.

INFORMATIONS

ENCORE LES CHÉQUARTS

La *Petite République* accuse aujourd'hui M. Yves Guyot, le concurrent de M. Goblet, d'avoir touché 40,000 francs par l'intermédiaire d'un agent du baron Reinach.

Les radicaux socialistes, qui se sont tant indignés contre les révélations de M. Delahaye, voudraient-ils rouvrir à leur profit l'affaire de Panama ?

L'ORGANISATION DE L'ASSISTANCE

Le président du conseil a adressé une circulaire aux préfets pour les inviter à procéder à l'organisation des bureaux d'assistance dans les communes qui ne possèdent ni bureaux de bienfaisance ni commissions hospitalières, en exécution de la loi du 15 juillet 1890.

CLÉMENCEAU PLÉBISCITAIRE

Clémenceau, dès sa première réunion dans le Var, préconisera la consécration de la République par un plébiscite.

LA RÉPRESSION POUR RIRE

M. Charles de Lesseps a été de nouveau autorisé à voir sa femme jeudi soir.

Il a été conduit chez elle à 8 heures par deux agents et réintégré à l'hôpital Saint-Louis à 44 heures et demie.

M. Gilbert Le Guay, ancien conseiller général, ancien préfet, ancien directeur de l'administration départementale au ministère de l'intérieur, ancien député, ancien sénateur, ami du trop fameux Arton, avait été condamné à 5 ans de prison pour abus de confiance à propos de l'affaire de la dynamite.

M. le Président de la République vient de lui faire remise de deux années de cette peine, de sorte que, dans quelques jours, M. Le Guay sera mis en liberté.

LES PAPIERS NORTON

La *Cocarde* publie par avance la déposition de M. Radiguer, correspondant de l'*Indépendance Bretonne*.

Le témoin dit que les papiers Norton-Ducré ont été fabriqués par M. de Blowitz, le correspondant du *Times* pour le compte de l'ambassade d'Angleterre.

On parle d'une réponse très vive que M. de Morès a faite à Rochefort qui avait traité de *misérables* tous ceux mêlés à l'affaire des papiers.

* On dit qu'une rencontre est probable entre Rochefort et M. de Morès.

AU SIAM

Bien qu'aucune nouvelle officielle ne soit encore parvenue de la levée du blocus, on a tout lieu de croire qu'elle a dû être effectuée hier. Elle devra l'être dès que M. Pavie aura échangé avec le prince Devavonges la confirmation écrite de l'acceptation du gouvernement siamois de l'*ultimatum* et des garanties complémentaires.

L'amiral Humann doit, après la levée du blocus, occuper la rivière de Chantaboun et s'entendre avec le gouverneur général de l'Indo-Chine pour l'occupation de la ville même par nos troupes. Cette occupation s'effectuera avec le concours des autorités siamoises, afin de prévenir tout incident nouveau.

LE DIMANCHE A CHICAGO

La Cour suprême des Etats-Unis a condamné les cinq premiers directeurs de l'Exposition à mille dollars d'amende chacun, pour avoir, dimanche dernier, contrairement à la décision du juge de Chicago, fermé l'Exposition.

EXPLOSION A COLOGNE

Hier, une gargousse a fait explosion sur le champ de tir de Vanh. Un servent a été tué, un officier et plusieurs artilleurs ont été blessés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 4 août 1893.

Le début de la Bourse se fait au milieu de demandes générales. Les cours de la veille se consolident, mais ensuite quelques réalisations surgissent et la clôture a lieu en légère réaction. Le 3 0/0 ferme à 98.62, en perte de 10 centimes ; le 4 1/2 réagit à 104.90.

L'Italien perd la plus grande partie du terrain qu'il avait gagné hier. De 87.40, il revient à 86.97. Cette faiblesse est attribuée au peu de foi que rencontrent dans les rangs de la spéculation les idées de hausse sur ce fonds.

L'Extérieure a manifesté un peu de lourdeur à 63 1/8, mais l'opinion générale est que l'amélioration qui s'est produite hier pourrait s'accroître.

Dans le groupe des sociétés de crédit on relève la Banque de France à 4,085.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 960. Dans sa séance du 2 août, le conseil d'administration a autorisé pour 3 millions 860,561 fr. de nouveaux prêts, dont 2,440,700 en prêts fonciers et 1,419,821 en prêts communaux.

Le Comptoir National d'Escompte est tenu à 483.75.

La Société Générale se négocie à 468.50. On traite la Banque d'Escompte à 118.

L'action des Immeubles de France se présente à 490.

Les obligations des Cales de Radoub et Corderies parisiennes trouvent preneur à 433.75. Le public a beaucoup remarqué les produits de la société, qui figurent en ce moment à l'exposition du Progrès, au Palais de l'Industrie.

Les obligations des Chemins Economiques sont fermes à 421.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 5 AOUT

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 20°
Ce matin, à 8 h.		+ 19°
Midi,	755 ^{m/m}	+ 26°
Hausse	1 ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 13°

Ce qui reste d'un radical

M. Allain-Targé a sorti son programme. Bien banale cette profession de foi quelconque, que pourrait aussi bien signer un rallié et dans laquelle il n'y aurait pas plus de trois mots à changer pour la transformer à l'usage d'un candidat résolument monarchique : c'est vague, flou et bien loin des manifestes de Paris.

M. Allain-Targé a mis de l'eau dans son vin.

Ce candidat nous annonce que depuis 1879 il a lutté pour obtenir l'ordre et l'équilibre vrai dans le budget.

Hélas ! voilà un lutté qui a bien souvent touché la terre des deux épaules.

Il a parfois empêché de mauvaises mesures.

Lesquelles ? Et que serait-ce alors s'il ne les avait pas empêchées ?

M. Allain-Targé parle d'un dégrèvement possible de l'impôt foncier.

Cette promesse normande n'est pas suffisante et ne répond pas aux besoins urgents de l'agriculture. C'est un dégrèvement complet et certain qui s'impose.

M. Allain-Targé promet de reprendre la campagne contre les Compagnies de chemin de fer, et de lutter contre la féodalité financière.

Nous devons reconnaître que l'ancien ministre a montré une certaine énergie dans sa lutte contre les grandes Compagnies ; mais nous ne voyons pas bien comment il pourrait s'attaquer à la féodalité juive, par exemple, la plus puissante et la plus périlleuse, puisqu'elle menace même notre défense nationale, lui qui a vu sombrer l'Union Générale sans lui tendre une main secourable et l'a laissé étrangler par la coalition juive.

Si cette société composée de gens honnêtes (pas la coalition juive) n'a pas rendu le dernier soupir entre ses bras, c'est qu'une intrigue de couloirs renversa le « Grand Ministre » quelques jours trop tôt.

Le Ministre des Finances d'alors avait-il le pouvoir pour remédier à cet état de choses et enrayer la catastrophe du Krach ?

A cela nous répondrons par l'exemple de la Banque de France qui, sur les injonctions gouvernementales, mit trois cent millions sous

le Comptoir d'Escompte pour amortir sa chute et préserver la finance d'un nouveau Krach.

Non, après la faiblesse dont M. Allain-Targé a fait preuve devant la puissance financière juive, il ne nous paraît pas de force à la combattre.

Enfin, puisque M. Allain-Targé était l'adversaire clairvoyant des concussionnaires, des corrupteurs et des corrompus, pourquoi ne les a-t-il pas flétris du haut de la tribune, lors de la discussion sur l'émission des valeurs à lots, en 1888, par exemple, époque à laquelle il faisait encore partie de la Chambre ?

Pourquoi n'a-t-il pas accepté le mandat qu'on lui offrait (?) à Paris, pour fustiger les coupables et réclamer contre eux toutes les sévérités qui leur ont été épargnées ?

Pourquoi a-t-il laissé à un autre le soin de dévoiler tous les scandales, s'il les connaissait, lui, le clairvoyant ?

Pourquoi M. Allain-Targé n'a-t-il pas interrompu, d'un coup de tonnerre, les petites opérations de ces gens, qu'il proclame lui-même les pires ennemis de la République ?

En résumé, la présence de M. Allain-Targé à la Chambre ne nous paraît devoir apporter aucun remède au mal dont nous souffrons. Effectivement, de deux choses l'une : ou la Chambre, revenant modifiée (ce que nous n'osons espérer), la majorité se trouvera épurée et n'aura nullement besoin de la mouche du coche pour remettre nos affaires au point ; ou bien (ce qui est à craindre) cette majorité pourrie reprendra sa place sur les banquettes de la Chambre et l'influence de M. Allain-Targé sur elle sera toujours aussi nulle que par le passé.

L'ancien ministre s'était jugé bon pour la retraite ; pour une fois nous sommes de son avis. Ceux qui lui ont conseillé d'en sortir ne sont certainement pas ses meilleurs amis, ni les meilleurs amis de la République, car le candidat radical a bien faibli. J. D.

BANQUET CLANDESTIN

On sait que M. le Préfet doit venir à Saumur ce soir et, dans une réception publique à la Mairie, remettra la croix de la Légion d'honneur à M. Bury, le nouveau chevalier.

Cette réception sera suivie d'un banquet à l'hôtel de Londres que a l'on entouré, nous ne savons pourquoi, d'un mystère extraordinaire. Les invitations adressées, notamment aux conseillers municipaux, pour la cérémonie officielle à la Mairie, en font simplement mention sur un coin de la lettre.

Une soixantaine de privilégiés assisteront seuls à ce banquet.

La presse n'a été ni convoquée ni même avisée.

Cet ostracisme se comprend d'autant moins que l'opinion a unanimement bien accueilli la

distinction accordée à l'honorable docteur Bury.

L'Echo Saumurois y a non seulement applaudi, mais a été un des premiers à la réclamer.

Craint-on que les félicitations d'adversaires politiques ne ternissent l'éclat de la manifestation bruyante d'une petite chapelle ?

Toute la presse locale assistait au banquet du 16 avril, donné à l'occasion de la conférence de M. Lockroy.

La restriction actuelle ne s'explique pas à propos d'un banquet par souscription.

Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de remarquer combien tout ce qui émane de la municipalité, qu'il s'agisse d'adjudication, d'invitation ou de n'importe quoi, a quelque chose de louche et de cauteleux. J. D.

AU PETIT COURRIER

Le Petit Courrier d'Angers trouve extraordinaire que nous ayons répondu aux paroles élogieuses qu'il adresse à notre adversaire et semble nous dire que nous n'avons pas à nous occuper de ce qui se passe chez lui.

Il nous semble à nous que, dans ce cas, il n'a pas davantage à s'occuper de ce qui se passe chez nous et pourrait laisser notre candidat aussi tranquille que nous laissons les siens.

Notre ligne politique, très nettement conservatrice, ne se prête à aucune ambition ni compétition, et nous ajouterons que s'il est une personne que nous ne nous attendions pas à voir attaquer par le Petit Courrier, c'est celle de l'honorable M. Berger. J. D.

Fêtes de Saumur

A l'occasion des courses et du carrousel, il y aura :

Ce soir samedi, 5 août, à 9 heures, retraite aux flambeaux ;

Demain dimanche, premier jour de courses, à 8 heures et demie du soir, concert au Square ;

Lundi, jour du carrousel, à 8 heures 1/2, illumination du Square et concert ;

Mardi, deuxième jour de courses, à 8 h. 1/2, concert au Square et feu d'artifice.

Les affiches annoncent plusieurs représentations au théâtre, mais nous n'avons encore entendu parler de rien.

Retraite aux flambeaux du 5 août

A 9 heures du soir

Itinéraire de la retraite :

DÉPART : Place Notre-Dame, quai de Limoges, place de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Comédie, pont Cessart, rue Nationale, pont Napoléon, place de la Gare.

RETOUR : Pont Napoléon, rue Nationale, pont

Cessart, place de la Bilange, rue Saint-Nicolas, Chardonnet, rue Beaurepaire, rue d'Orléans, place Maupassant, rue Bodin, rue du Petit-Versailles, rue du Portail-Louis, rue Dacier, place Saint-Pierre, rue de la Tonnelle, place de l'Hôtel-de-Ville, Mairie.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du LUNDI 7 août 1893, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. Salut à la France, allegro... SELLENICK.
 2. 3^e Marche aux flambeaux... MEYERBEER.
 3. Lucrezia Borgia, fantaisie pour clarinette... FLAHAULT.
 4. Grand air du Chalet, pour basse. ADAM.
 6. Les Framboises, valse... J. KLEIN.
- Le Chef de musique, V. MEYER.

Les nouveaux élèves de l'école

Comme on l'a vu dans notre numéro d'hier, la nouvelle promotion de Saumur comprend 80 sous-officiers, parmi lesquels on a pu lire les noms de MM. de Castellane, de Colbert-Turgis, Héron de Villefosse, Robineau-Bourgneuf, Rohan-Chabot, appartenant tous à d'anciennes familles militaires.

Sept sous-officiers des escadrons du Sénégal, du Soudan et du Dahomey font également partie de cette nouvelle promotion.

Le Figaro a donné la primeur d'une bonne nouvelle à ces futurs officiers : le ministre de la guerre a décidé qu'ils seraient promus au grade de sous-lieutenant dès leur sortie de l'École, au lieu d'attendre, comme leurs aînés, le premier galon pendant six ou huit mois.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur

Procès-verbal de la séance du 29 juillet

L'an 1893, le samedi 29 juillet, à 8 heures du soir, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures s'est réunie à l'Hôtel de Ville, salle ordinaire de ses séances.

Étaient présents : MM. Achille Girard, président ; Sabatier, vice-président ; Chapin, Goblet, Hutrel, Mignon, Frenzer, Forge ; Bourguignon, secrétaire.

MM. Vinsonneau, Picherit et Sourdeau étaient absents de Saumur.

M. Achille Girard, président, ouvre la séance, et M. Bourguignon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le procès-verbal est adopté sans observations.

L'ordre du jour comprend, d'abord, les diverses questions à l'étude dans les commissions de la Chambre Consultative.

M. Mignon a la parole ; il donne lecture de

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE. — Les Deux Rivaux

(Suite)

Revenons à l'hôtel de Millanges.

Après l'éloignement des deux jeunes gens demeurés les derniers, le père et la fille étaient restés seuls.

Le magistrat, très ému de ce qui venait de se passer, prit Ariane dans ses bras et l'embrassa tendrement sur le front :

— Ta destinée, mon enfant, vient de se jouer ce soir. Selon ton désir, j'ai autorisé M. de Cordouan à faire demander ta main. Son grand-père, l'amiral de Cordouan, qu'il doit aller prévenir, viendra sans doute après-demain. C'est un véritable engagement que tu m'as fait prendre là.

— Je le sais, mon père.

— As-tu bien réfléchi avant ?

— Oui, mon père.

— Ainsi, tu espères trouver le bonheur dans

ton union avec M. de Cordouan ?

— Il m'aime et je l'aime, répondit la jeune fille en rougissant.

— N'en parlons plus, dit M. de Millanges, qui embrassa Ariane une deuxième fois ; et Dieu veuille que tu ne te trompes pas !

Il allait s'éloigner, la jeune fille le retint doucement.

— Est-ce que vous n'approuvez pas mon choix, mon père ?

— Si, mon enfant, si..., dit vivement M. de Millanges. Rassure-toi. Tu n'en pouvais faire un meilleur et un plus digne. Mais, je t'aime tant, je voudrais tant te voir heureuse, la plus heureuse de toutes les femmes, que j'ai toujours peur, et qu'au moment de remettre ton existence entre les mains d'un autre, je tremble malgré moi...

Ariane eut un regard fier.

— Je ne tremble pas, moi, mon père, moi dont la destinée se joue, comme vous le dites... Je ne tremble pas, car je suis sûre d'Edgar !

— Tant mieux, ma fille ! répondit M. de Millanges. Ta confiance me fait du bien et me rassure.

Et il s'éloigna, laissant la jeune fille seule.

X

Ariane de Millanges ne tarda pas à regagner sa chambre. Elle avait hâte d'être toute à la pensée de celui qu'elle aimait déjà par-dessus tout ! Oh ! oui, elle avait confiance en lui ! Oh ! oui, elle serait heureuse avec lui ! N'avait-elle pas lu dans ses yeux, dans son âme, tout son amour ?... N'avait-elle pas deviné, pressenti tous les trésors de tendresse qu'elle contenait ?... Edgar de Cordouan était tout sur la terre pour elle, maintenant qu'elle savait qu'il y avait au monde d'autres amours que l'amour filial... Depuis longtemps elle aspirait au bonheur d'être la femme d'Edgar. Et c'était fini, cette fois. Tout était résolu, décidé.

Ils avaient le droit de parler tout haut de leur amour et, dans quelques mois, dans quelques semaines peut-être, ils seraient l'un à l'autre pour toujours, pour toute la vie... Ariane n'osait croire à tant de bonheur... Tout son être chantait de plaisir... Et en se couchant ses lèvres répétaient tout bas ce nom qui lui semblait lumineux comme une étoile, ce nom qui désormais contenait pour elle toute la joie de la terre : « Edgar ! Edgar ! »

Elle s'endormit en le prononçant.

La jeune fille fut réveillée brusquement, le

lendemain, vers dix heures, par l'entrée soudaine dans sa chambre de son père, effaré, bouleversé, tenant à la main un journal froissé, déchiré.

Elle se dressa sur son séant en sursaut.

— Qu'y a-t-il donc, mon père ? Un malheur...

— Un malheur..., un terrible malheur... répondit le magistrat qui avait de la peine à parler.

La jeune fille tressaillit.

Une pâleur s'étendit sur sa face.

— Edgar ! murmura-t-elle.

M. de Millanges l'arrêta aussitôt.

— Ne prononce plus ce nom ! N'y songe plus ! n'y pense jamais ! Ce nom n'est plus digne de passer par tes lèvres !

La jeune fille se leva à demi, livide :

— Que voulez-vous dire, mon père ?

— Tu ne dois plus t'occuper de M. de Cordouan !

— Mais pourquoi, mon père ? Parlez !

— Un crime horrible a été commis cette nuit !

— Un crime ?

— Un crime dont Bordeaux tout entier frémit en ce moment. Un crime dont tous les

son rapport sur la révision des articles 2 et 4 de la loi sur la liquidation judiciaire, révision proposée par M. Outin, président du Tribunal de Commerce et membre de la Chambre de Commerce de Laval.

Le rapporteur explique à la Chambre qu'il ne partage pas l'avis de l'honorable M. Outin et qu'il croit, suivant les arguments qu'il développe et qu'il a longuement étudiés, inutile de changer le texte de la loi du 4 mars 1889. Il lui paraît plus rationnel de laisser aux présidents des tribunaux de commerce le soin d'organiser, dans leurs ressorts, et sans sortir du texte même de la loi actuelle, le moyen le plus pratique pour statuer utilement sur les demandes qui lui sont soumises.

M. Mignou a, du reste, fait adresser à MM. les membres du Tribunal dont il est président, aux huissiers, aux syndics et au bureau du ressort, une note circulaire en ce sens, et dit qu'il y a lieu d'en être satisfait.

Il termine son rapport en ces termes :

« Sous le bénéfice des observations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, j'estime, Messieurs, qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération la demande de modification des articles 2 et 4 de la loi du 4 mars 1889, pour les raisons invoquées par l'honorable membre rapporteur de la Chambre de Commerce de Laval, et je termine en vous priant de bien vouloir ratifier les conclusions de mon rapport. »

La Chambre Consultative donne, à l'unanimité, son approbation et décide que ce rapport sera imprimé, pour être adressé aux Chambres de Commerce avec lesquelles elle est régulièrement en relations.

Le Président donne ensuite la parole à M. Forge, chargé d'étudier la délibération communiquée par la Chambre de Commerce de Saint-Quentin sur la suppression de la taxe de 4 0/0 perçue par l'enregistrement sur les opérations des sociétés commerciales en nom collectif.

Dans son rapport, M. Forge partage l'avis de la Chambre de Saint-Quentin sur la loi du 29 juin 1872 qui applique une taxe de 4 0/0 aux sociétés en nom collectif, attendu que, suivant l'esprit de la loi, cet impôt ne devrait pas être perçu sur les dites sociétés, que c'est grâce à une jurisprudence qui s'est établie à cet égard que l'administration de l'enregistrement peut passer outre aux principes primitivement posés par le législateur.

Au point de vue de la prescription de cet impôt, la loi de 1872 n'en faisant pas mention, la jurisprudence applique la période de 30 années. Il en résulte cette anomalie que le contribuable, au bout de cinq ans, perd ses droits de réclamation pour ce qu'il a indûment payé à l'Etat, tandis que l'Etat peut réclamer pendant 30 ans la taxe en vertu de la loi de 1872.

Les pouvoirs publics se sont du reste préoccupés de cette situation et M. le Ministre des finances lui-même présentait, le 14 mars 1887, un projet appliquant la prescription de cinq ans à la taxe sur les revenus des valeurs mobilières. Le 20 mars 1890, un projet identique fut déposé sur le bureau de la Chambre des députés, mais n'a pas reçu de solution.

C'est dans ces conditions que la Chambre de Commerce de Saint-Quentin a émis le vœu :

1° Qu'une loi interprétative des lois de 1872-75 intervienne et soit ainsi formulée :

« La taxe sur les revenus des valeurs mobilières, résultant de la loi du 29 juin 1872, ne s'applique, en aucun cas, aux sociétés commerciales en nom collectif. »

2° Que le projet de loi, déposé le 20 mars 1890 par M. le Ministre des finances, vienne promptement en discussion et que la prescription de 5 ans, de l'action en recouvrement de la taxe résultant de la loi de 1872, soit établie d'une façon définitive.

M. Forge termine son rapport en engageant ses collègues à émettre un vœu conforme à celui de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin.

La Chambre Consultative, après en avoir délibéré, adopte ces conclusions à l'unanimité. Copie de ce rapport sera remis à l'administration.

Le Président fait passer sous les yeux de l'assemblée la pétition qu'il a reçue pour appuyer près des pouvoirs publics l'entreprise du Canal des Deux-Mers.

Tous les membres de la Chambre Consultative signent cette pétition.

Par une lettre en date du 13 juillet, M. Coudreuse, député de Maine-et-Loire, a annoncé à M. le Président que la 32^e commission de la Chambre des députés avait examiné la délibération relative au remboursement des surtaxes pour les Compagnies de chemin de fer (séance du 24 juin dernier) et que, sur le rapport de M. Henri Germain, elle avait été renvoyée *approuvée* à M. le Ministre des Travaux publics.

M. Coudreuse exprime l'espoir que M. le Ministre partagera les sentiments de la commission sur cette question si intéressante pour le commerce.

La Chambre est heureuse de constater que les justes réclamations dont elle se fait l'interprète sont écoutées par les ministres auxquels elles sont soumises.

La Chambre de Commerce de Rouen a déclaré à la Chambre Consultative de Saumur, par une lettre du 29 juin dernier, qu'elle a également approuvé à l'unanimité, cette délibération du 24 juin 1893.

Le Président a écrit le 7 juillet à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans pour lui rappeler le vœu exprimé par la Chambre Consultative, dans sa séance du 22 avril, demandant l'établissement d'une horloge sur la façade du

bâtiment de l'ancienne gare, faisant face au pont Napoléon.

L'administration de la Compagnie d'Orléans a répondu que cette dépense n'était pas prévue dans les travaux d'agrandissement de la gare, et que, seul, l'Etat pouvait donner satisfaction au public et prendre la dépense à sa charge.

La Chambre renvoie cette question à une séance ultérieure, afin d'en examiner l'opportunité.

Vient ensuite la question du téléphone de Paris à Saumur.

Le 7 juillet dernier, le Président a demandé au Directeur général des téléphones des explications sur le projet d'établissement d'une ligne téléphonique reliant Saumur à Paris.

Le 22 juillet, la Direction générale des Postes et Télégraphes a répondu en donnant les explications réclamées.

Suivant ces explications, la Chambre de Commerce d'Angers s'est engagée vis-à-vis de l'administration à faire à l'Etat l'avance nécessaire à l'établissement d'un circuit téléphonique destiné à relier directement Angers à Tours, sans avoir à Saumur le contact primitivement convenu.

Saumur n'a donc plus qu'à faire particulièrement l'avance à l'Etat de la somme nécessaire pour se relier directement à Tours. Cette avance sera de 30,000 francs.

L'abonnement annuel au réseau téléphonique de Saumur ne sera que de 50 fr., mais toutes les communications échangées entre les abonnés de ce réseau seront taxées à 0,50 par cinq minutes.

Pour les conversations interurbaines, la taxe sera, pour cinq minutes, de 0,50 par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Les abonnés auront en outre à payer 30 fr. pour cent mètres ou fraction de cent mètres pour relier leur domicile au bureau central.

La convention, prête à signer, a été remise à M. le Maire de Saumur par la Direction générale des Postes et Télégraphes; ce n'est donc plus qu'une question à décider par la municipalité de notre ville.

La Chambre Consultative donne son approbation unanime à cet heureux résultat et émet le vœu que M. le Maire de Saumur fasse toute diligence pour que notre réseau téléphonique soit établi sans retard.

M. le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a adressé au Président de la Chambre Consultative une lettre, en date du 22 juillet, ainsi conçue :

« M. le Président, vous m'avez communiqué l'extrait d'une délibération de votre Chambre Consultative des Arts et Manufactures, relative aux améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi du 25 juin 1841, sur la vente publique en détail de marchandises neuves aux enchères. »

« J'ai l'honneur de vous informer que je

viens de faire parvenir cette délibération à M. le Ministre de la justice à qui il appartient de la transmettre à la Commission parlementaire de la Chambre des députés, qui est actuellement saisie d'une proposition de loi de M. Chiché, sur cette question. »

Recevez, M. le Président, l'assurance, etc.

Signé : Le Ministre du commerce et de l'industrie,

TERRIER.

La Chambre Consultative prend acte de cette lettre et décide qu'elle sera portée, *in-extenso*, au procès-verbal de la séance.

Enfin, le Directeur des Magasins Généraux du port de La Pallice, à La Rochelle, a adressé à M. le Président de la Chambre Consultative plusieurs exemplaires d'une notice concernant ce port et contenant des renseignements sur les Magasins Généraux.

Le Président remet, à chacun des membres présents à la réunion, un exemplaire de cette notice, afin qu'à l'occasion ils puissent en donner communication aux intéressés.

Un exemplaire sera déposé, dans le même but, au cabinet des archives de la Chambre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune observation n'étant présentée, le Président lève la séance.

A cause des vacances, la prochaine réunion n'aura lieu que le dernier samedi de septembre.

Certifié conforme,

Le Secrétaire, BOURGUIGNON.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 3 août. — Renée-Clémence Jaulnay, rue des Basses-Perrières, 26; — Joséphe-Ernestine-Marie-Magdeleine Sarrebrousse de la Guillonnière, quai de Limoges, 8.

DÉCÈS

Le 3 août. — Alexandre Bottereau, époux de Julie Gilbert, menuisier, 60 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Jacques Bongain, cavalier de 2^e classe à la 5^e compagnie de cavaliers de remonte, 24 ans, à l'Hôpital; — Marie-Louise Bregand, épouse de Nicolas Rucloux, sans profession, 42 ans, rue de l'Abreuvoir; — Charlotte-Julie Véron, 6 ans 1/2, rue de la Croix-Verte, 72.

Dernières Nouvelles

LA LEVÉE DU BLOCUS

Le blocus est levé depuis hier.

A la Chambre des lords, Lord Lamington, qui devait questionner le gouvernement relativement au Siam, a renoncé à ouvrir un nouveau débat.

Paris, le 5 août, 1 h. soir.

LE PROCÈS DES FAUX DOCUMENTS

Le procès en Cour d'assises des faux documents Ducret et Norton a commencé ce matin.

Le public est peu nombreux. M. Clémenceau, présent, se porte partie civile.

La Cour délibère sur la demande de Rochefort de se porter partie civile. Cette demande est repoussée.

Le président interroge ensuite les prévenus. HAYAS.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
54 récompenses dont 250 médailles d'or.
Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est
L'ALCOOL DE MENTHE RICQLÈS
RECOMMANDÉ CONTRE LES MOINDRES MALAISES
Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Une Teinture et Dentifrice exquis
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS SUR LES FLACONS

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

journaux publient les détails sanglants. Et l'auteur de ce crime, c'est celui que tu considérais comme ton fiancé, c'est Edgar de Cordouan.

D'un bond, Ariane sauta à terre, échevelée, avec un cri aux lèvres.

— Ce n'est pas vrai !

Et elle jetait sur elle à la hâte son peignoir.

— Ce n'est pas vrai ! répéta-t-elle. Edgar criminel ! cette nuit ! après !... Non ! non !

Pour toute réponse, le magistrat lui tendit le journal :

— Lis !

La jeune fille parcourut la feuille à la hâte.

A chaque mot qu'elle lisait, un long frisson passait dans son corps, et ses yeux noirs s'éclairaient de lueurs sinistres, comme celles des éclairs sur un ciel sombre.

Quand elle eut fini, elle tendit le papier à son père, rassénérée, agrandie.

— Eh bien ? fit le magistrat.

— J'ai lu, mon père... Edgar est innocent !

M. de Millanges secoua la tête.

— Pauvre enfant ! murmura-t-il...
— Oui, mon père, il est innocent... Je le vois... Je le sens là...

Elle avait porté la main sur la poitrine...

— Innocent ou non, dit le vieillard, il est perdu...

— Perdu ?

— Perdu pour toi...

Mais s'il est acquitté ? Si on reconnaît ?...

— Il ne sera pas acquitté...

— S'il n'est pas coupable ?

— Il a toutes les apparences de la culpabilité, cela suffit.

Ariane se tordait les mains.

— Oh ! c'est affreux !

— Dans tous les cas, dit le vieillard, tu dois penser qu'après un tel éclat toute union est désormais impossible entre vous.

La jeune fille se dressa, leva sur son père un regard assuré.

— Je n'aurai pas d'autre mari que lui !

— Pourtant, s'il est démontré que c'est lui qui a commi le meurtre.

— Cela ne sera pas... Ce n'est pas lui !

— S'il est est condamné, emprisonné ?...

— Je resterai pour le consoler, pour croire à son innocence !...

M. de Millanges eut un geste d'égarément.

Il répéta encore, avec un accent plus douloureux :

— Ma pauvre enfant !...

Puis, laissant tomber sa tête dans ses mains, il resta un instant absorbé par les pensées sinistres qui entraient en lui.

Lui qui avait voulu voir sa fille si heureuse, il n'entrevoit plus pour elle qu'un avenir de tristesse et de luttés !

Comme elle l'aimait déjà !

Il connaissait son caractère absolu, confiant. Il la savait de la nature dont avait été sa mère, sa femme, qui se donnait tout entière. Lui non plus, au fond de l'âme, il ne croyait pas Edgar de Cordouan capable d'avoir commis le crime dont on l'accusait. A lui aussi sa première idée avait été de protester, de le défendre.

Mais cependant, en réfléchissant, toutes les apparences, toutes les preuves se dressaient contre Edgar. A qui ferait-il croire à son innocence, à son ignorance de ce qui s'était passé dans la maison, pendant qu'il y était lui-même ? Car il se trouvait là... Il ne pouvait pas le nier... Il ne cherchait pas à le nier... Il y avait là, s'il était innocent, un enchaînement inouï de fatalités et de malheurs... Il n'en sortirait pas indemne.

(A suivre.)

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE DE RÉCOLTES APRÈS SAISIE

Le Dimanche 13 Août 1893, à une heure, en la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, il sera procédé par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques de la récolte de vin à faire en 1893, saisie à la requête de M. Charles Fournée, propriétaire à Bagneux, sur les immeubles ci-après, appartenant à M. Yvon fils, propriétaire à Saumur; savoir :

1^{er}. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

1^{er} Un hectare trente-sept ares cinquante centiares de vigne rouge, à la Butte-de-Terrefort, joignant au nord M. Yvon, au sud la route du Pont-Fouchard à Terrefort, à l'est M. Rivaud, à l'ouest M. Babin ;

2^o Quatre-vingt-deux ares cinquante centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord les chemins du Bois-Brard au Petit-Souper, au sud M. Yvon, à l'est M. Rivaud, à l'ouest M. Babin.

2^{em}. — Commune de Distré.

1^o Vingt-neuf ares soixante-dix-sept centiares de vigne rouge, à Champ-Moreau, joignant au nord M. Albert, au sud et à l'est le clos du parc de la Mouillerie, à l'ouest M. Yvon.

2^o Vingt-neuf ares soixante-dix centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord Meuray, au sud Frémont et autres, à l'est Yvon, à l'ouest Yvon, Sedreau et Teillé.

3^o Dix ares vingt-quatre centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord M. Serreau, au sud Pironneau, à l'est Yvon, à l'ouest la route de Saumur à Montreuil-Bellay.

4^o Quarante-un ares douze centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord Yvon, Foucault et Girard, au sud Lesèvre et Teillé, à l'est Yvon, à l'ouest l'ancienne route de Saumur à Montreuil-Bellay.

5^o Quarante-sept ares vingt-quatre centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord MM. Courtet et Manceau, au sud M. Yvon, à l'est divers, à l'ouest l'ancienne route de Saumur à Montreuil-Bellay.

6^o Vingt-trois ares douze centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord le chemin du Champ-Moreau, au sud les bois appartenant à Yvon et autres, à l'est M. Talvard, à l'ouest M. Olivier.

3^{em}. — Commune de Saumur.

Vingt-deux ares de vigne rouge, situés quartier du Chardonnet, joignant du couchant Luzé, du levant Loiseau.

* Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Maison, Remise, Servitudes Cave et grand Jardin

Rue Haute-Saint-Pierre et ruelle Saint-Michel.

S'adresser à M. GUYOMARD, place Saint-Michel, et à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévéés.

A LOUER

Une Jolie MAISON BOURGEOISE

Située au bourg des Rosiers Occupée par M. et M^{me} PINAULT. Pour tous renseignements, s'adresser au notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire

En l'étude de M^e BRAC, notaire, le SAMEDI 19 AOUT 1893, à une heure après midi :

1^o Très beau Jardin avec maisonnette, planté d'arbres fruitiers, au Petit-Puy, sur le bord de la grande route de Fontevault, contenant huit ares vingt-cinq centiares.

2^o Autre Jardin à la suite, même contenance, loué 70 fr., ayant accès par la rue Chèvre.

3^o Magnifique Clos de vigne en plein rapport, entouré de murs, nommé le Clos-des-Besnardières, réputé contenir un hectare, au canton du Petit-Puy.

4^o Une petite Maison avec grande cave et puits, au canton du Petit-Puy.

5^o Un Pavillon neuf et une autre cave dans une cour commune, puits commun, au même lieu.

Le tout appartenant à M. Emile BORET, marchand revendeur à Saumur.

Jouissance immédiate.

S'adresser, pour visiter et pour tous renseignements, à M. PELOU, expert, rue du Marché-Noir, dépositaire des clés, à M. PROUST, syndic, et à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermes, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreux, lièvres, faisans).

2^o La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1894

Une TRÈS BONNE FERME

Située commune des Rosiers Contenant 8 hectares 20 ares environ.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter à M^e BEAUMONT, notaire.

M^e NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers (Vienne, demande pour le premier septembre un CLERC expéditionnaire.

A VENDRE

UNE

MAISON bourgeoise

SITUÉE

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Comprenant :

Rez-de-chaussée composé : de vestibule, salon, salle à manger, cuisine ;

Au premier étage : quatre chambres à coucher, grenier au-dessus ; Jardin d'agrément et clos.

Le tout d'une contenance de cinquante-cinq ares.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Pavée, 4, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Remise, Ecuries, Grenier et Cour.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré.

VIN ROUGE VIEUX

Récolte 1887, A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

1^o PRÉS, TERRES et VIGNES, situés à Dampierre, appartenant à M. Raymond de Fontenailles.

2^o Une MAISON, beau site, sur le bord du Thouet, à Bagneux, comprenant : salon, salle à manger, cuisine, nombreuses et bonnes servitudes. Cinq chambres au premier, grenier, cour et jardins.

3^o TRÈS BELLE MAISON avec très bel enclos planté de beaux arbres d'agrément, jardins, contenant en totalité 60 ares environ, située à quatre kilomètres de Saumur, sur le bord d'une belle route.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard.

A VENDRE

A PROXIMITÉ DE SAUMUR

Belle Ferme de 23 hectares

Revenu par bail authentique 525 francs.

Réserve en plus par le propriétaire de 4 hectares de taillis et sapinières et de 2 hectares de vigne. BELLE CHASSE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de mode (pâtisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.



Paris, 66, Chaussée d'Antin

LA GRANDE MAISON

"Aux Corsets Merveilleux"

OFFRE A TITRE D'ESSAI

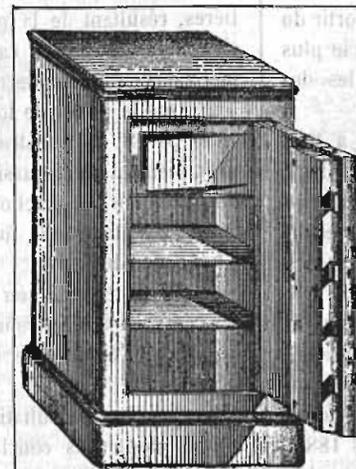
Son CORSET SATIN CHINE

(BREVETÉ) Noir ou Ecu 29 Fr.

VRAIE BALEINE Garantie

L'essayer c'est l'adopter !

Envoi franco contre Mandat-Poste



COFFRES-FORTS

Garantis tout en ACIER

Incombustibles et Inérochetables

Construction Supérieure

BREVETÉE S. G. D. G.

Nouveau système de serrure et combinaison.

Prix depuis 35 f. jusqu'à 2,500 f.

Dépôt chez M. RAISIN, Entrepreneur de Serrurerie SAUMUR

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS

CARTES D'ADRESSES

ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS

TÊTES DE LETTRES

CIRCULAIRES — ENVELOPPES

AVIS DE TRAITES — MANDATS

REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS

REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL

FAIRE-PART NAISSANCE

CARTES DE VISITE

AFFICHES — PROSPECTUS

PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES

PRIX-COURANTS

MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS

CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

LE MAIRE,